

Sainte-Croix, le 23.04.2024

Autorisation Municipale pour abattage hors zone forêt

La Municipalité autorise l'abattage des arbres désignés sur la propriété de :

Gemeindeverwaltung
A l'att. De M. Heinz Werren
Obere Dorfstrasse 32
8700 Küsnacht

Parcelle n° : 1993
Lieu : Rue des Rasses 47

Essence	Nb de tiges	Classe	Volume (sv)
Epicéas	2	30-40	
Epicéas	3	50-60	
Epicéa	1	60-70	
Total	6		

Remarques :

- Plantation compensatoire : Pas exigée
- Les travaux sont exécutés sous l'entière responsabilité du propriétaire.
- Validité : Deux ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Pilier Public : du 24.04.24 au 13.05.24
(LPNMS, 10.12.1969)